

RAPPORT DE LA

tenue à Rabat, Maroc
4-6 avril 1977

**SIXIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapports déjà publiés:

Réunion FAO chargée d'étudier la création d'une commission régionale de lutte contre le criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rome, Italie, mars 1964 (PL/1964/2)

Deuxième réunion des pays du Nord-Ouest de l'Afrique organisée sous les auspices de la FAO pour combattre le criquet pèlerin, Rabat, Maroc, février 1965 (PL/1965/2)

Rapport de la réunion officieuse organisée pour examiner les programmes de prospection et de recherche relatifs au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rome, Italie, avril 1966 (PL/1966/M/2)

Rapport de la première session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, octobre 1966 (PL/1966/M/9)

Rapport de la deuxième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Alger, Algérie, avril 1968 (PL/1968/M/2)

Rapport de la troisième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tripoli, Libye, juin 1969 (PL/1969/M/3)

Rapport de la quatrième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Rabat, Maroc, mars 1970 (AGP/1970/M/1)

Rapport de la cinquième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le Nord-Ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, avril 1971 (AGP/1971/M/1)

Ont déjà été publiés les rapports ci-après des sessions de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest:

Première session, Alger, Algérie, 27-30 mars 1972 (Rapport N° AGP/1972/M/2)

Deuxième session, Tripoli, Libye, 2-5 mai 1973 (Rapport N° AGP/1973/M/2)

Troisième session, Alger, Algérie, 20-23 mai 1974 (Rapport N° AGP/1974/M/1)

Quatrième session, Tunis, Tunisie, 28-30 avril 1975 (Rapport N° AGP/1975/M/1)

Cinquième session, Rome, Italie, 5-7 juillet 1976 (Rapport N° AGP/1976/M/6)

Rapport de réunion
No. AGP/1977/M/1

RAPPORT DE LA SIXIEME
SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Rabat, Maroc
4 - 6 avril 1977

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1977

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-15

ISBN 92-5-200311-8

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1977

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Comité de rédaction	2
Remerciements	2
Nécrologie	2
PARTICIPANTS	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Observateurs	4
Fonctionnaires de la FAO	4
Interprètes	4
Secrétaire	4
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	6
Situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlerin (mars 1976 à mars 1977)	6
Afrique du Nord-Ouest	6
Afrique de l'Ouest	9
Afrique de l'Est	9
Moyen Orient	9
Asie du Sud-Ouest	10
Prévisions	10
Moyens de lutte antiacridiens	11
Rapport du Comité exécutif	11
Questions diverses	11
Standardisation du matériel de la Commission du Nord-Ouest Africain	11
Admission de l'OEPP comme observateur	11
Traduction des documents en langue arabe au cours des sessions	12
Amendements proposés à l'accord portant création d'une commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	12
Equipe de lutte dépendant de la Commission	12
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	12
APPENDIX I - Rapport de la cinquième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	13
- INTRODUCTION	13
Bureau	13
- PARTICIPANTS	14
- ORDRE DU JOUR	16
- RESUME DES DEBATS	17
Formation et bourses	17
Manuel antiacridien	17
Etudes en cours pour l'utilisation des satellites pour la prospection acridienne	18

	Page
- RESUME DES DEBATS (suite)	
Questions diverses	18
Le Glossaire acridien en langue arabe/française/anglaise	18
Manuel sur la végétation	19
Prospections conjointes	19
Programme de travail et budget et comptes annuels	19
Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1975	19
Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1976	19
Programme de travail et budget pour 1977	19
Programme de travail et budget pour 1978-82	20
Contributions au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission	20
Election du Président et du Vice-Président	20
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	20
- ANNEXE I : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Budget et dépenses pour la période quinquennale 1973-77 et budget pour l'exercice suivant 1978-82	21
- ANNEXE II : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Etat des Comptes au 31 décembre 1976	22
- ANNEXE III : Liste des documents de travail	23
APPENDIX II - Moyens de lutte existants dans les Etats Membres (1977).....	24
APPENDIX III - Amendements proposés à l'accord portant création d'une commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	25

INTRODUCTION

Comme l'avait recommandé, à sa cinquième session, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, des dispositions avaient été prises, sur l'aimable invitation du Gouvernement du Maroc, pour convoquer à Rabat du 4 au 6 avril 1977 la sixième session de la Commission. Faisant suite à cette invitation, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en accord avec les Gouvernements des Etats Membres, a convoqué la sixième session à Rabat aux dates proposées. Les quatre Etats Membres de la Commission - Algérie, Libye, Maroc et Tunisie - étaient représentés par des délégués et le Gouvernement de la France et l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire par des observateurs.

La session a été ouverte par M. Salah Mzily, Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire du Gouvernement du Maroc, qui a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a souligné, avec satisfaction, le bon fonctionnement de l'organisation antiacridienne et les heureux résultats obtenus au cours des vingt dernières années. Il a rappelé qu'en 1954/55 les dépenses de lutte s'étaient montées à 2 milliards de centimes auxquelles il fallait ajouter 6 milliards de dommages subis par l'agriculture. Grâce au renforcement des services de lutte et la coopération internationale, il a été possible de préserver, depuis cette époque, les cultures. A cet accroissement de l'efficacité a correspondu une diminution des dépenses de lutte. Il a souhaité que les bienfaits de la coopération internationale dans ce domaine se développent encore d'avantage. Le rôle de la FAO et de la Commission est à cet égard vivement apprécié. Toutefois, il a attiré l'attention de l'assistance sur la nécessité d'être vigilant car la rémission acridienne ne signifie pas la disparition du danger. Il a posé la question de savoir si les structures antiacridiennes disponibles ne pourraient pas contribuer à la lutte contre les autres fléaux en Afrique du Nord-Ouest. Il conviendrait, toutefois, d'éviter l'affaiblissement du dispositif antiacridien en place. Il a évoqué le mémoire du Professeur Pasquier et a rappelé l'oeuvre accomplie par le Dr. Gurdas Singh avec la mise en place, sous l'égide de la FAO, d'une chaîne de commissions régionales.

M. J. Roy, Fonctionnaire principal de la FAO, au nom du Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement du Maroc d'avoir aimablement invité la Commission à se réunir à Rabat. Il a remercié le Gouvernement du Maroc pour son hospitalité et pour les facilités mises à la disposition du Secrétariat de la FAO. Il a donné des informations sur la situation acridienne, sur l'ensemble de l'aire de distribution du criquet pèlerin et a souligné que les conditions écologiques favorables avaient fait peser une grave menace de retour du fléau acridien. Toutefois, grâce aux dispositions prises au niveau national et régional, le danger a été écarté. Cependant, des populations acridiennes importantes existent dans de nombreuses régions et un relâchement de l'action antiacridienne en cours pourrait avoir des conséquences graves. Ces populations acridiennes pourraient se multiplier rapidement dans la zone tropicale au début des pluies de mousson. Il a observé que l'époque où l'on subissait les fléaux était révolue et que la démonstration avait été faite de l'efficacité d'une lutte préventive concertée, planifiée sur l'ensemble de l'aire occupée par le criquet pèlerin; la rémission qui se prolonge depuis 15 ans en est une preuve évidente.

Il a donné des informations sur le déroulement de l'expérimentation visant à l'emploi des satellites pour la détection des zones favorables aux reproductions. Il a terminé en réitérant ses appels à la vigilance pour que se prolonge la rémission actuelle.

Bureau

La Commission a élu à l'unanimité son bureau, composé comme suit :

Président : M. A. Arifi, Maroc

Vice-Président : M. S. Allaya, Tunisie

Comité de rédaction

Les délégués de l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie, ainsi que le Secrétariat de la FAO, ont constitué le Comité de rédaction.

MM. J. Roy et N. Mahjoub, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

A la clôture de la session, les délégués ont remercié le Président pour l'efficacité et le tact avec lesquels il avait dirigé les débats. Ils ont également tenus à exprimer leur appréciation des services rendus par le Secrétariat de la FAO et pour les installations mises à leur disposition par le Gouvernement du Maroc à l'occasion de la tenue à Rabat de la Session.

Nécrologie

La session a évoqué la mémoire du Professeur Le Berre de la Faculté d'Orsay. Elle a rendu hommage à son oeuvre de formateur et a reconnu son rôle dans le développement des recherches sur les acridiens migrateurs.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les membres du Secrétariat de la FAO dont les noms suivent :

Délégués des Etats Membres de la FAO

Algérie

S. Zitoune
Directeur général
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

A. Benabdi
Ingénieur chargé de la lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux
B.P. 80
El-Harrach
Alger

Libye

M. Taher
Chef de la Section de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli

F.M. Karra
Chef du Bureau de la lutte antiacridienne
Section de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli

Maroc

A. Arifi
Chef de la Division des Contrôles techniques et phytosanitaires
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

A. Hafraoui
Chargé de la lutte antiacridienne
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat

T. Ben Halima
Chef du Groupement de lutte antiacridienne
Ait-Melloul

Tunisie

S. Allaya
Chef de la Division de la Défense des Cultures
32, rue Alain Savary
Tunis

Ch. Bouraoui
Ingénieur Chef du Laboratoire de Zoologie appliquée
Division de la Défense des Cultures
32, rue Alain Savary
Tunis

Observateurs

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

D. Affoyon
Directeur Technique de l'OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

France

P. Barré
Attaché de Coopération Technique
Ambassade de France
Rabat, Maroc

Fonctionnaires de la FAO

J.L.H. Roy
Fonctionnaire Principal
Lutte antiacridienne et opérations d'urgence
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
FAO, Rome, Italie

N. Mahjoub
Fonctionnaire régional FAO (lutte antiacridienne)
c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Interprètes

K. Annabi
O. Abou-Zahr
A. Ben Aneur
A. El Borai, Mme.
N. Saleh

Secrétaire

A. Alexander, Mlle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1976/77 et prévisions
6. Moyens de prospection et de lutte antiacridienne dont disposent les Etats Membres de la Commission
7. Rapport du Comité exécutif
8. Questions diverses :
 - Standardisation du matériel de la Commission du Nord-Ouest Africain
 - Admission de l'OEPP comme observateur
 - Traduction des documents en langue arabe au cours des sessions
 - Amendements proposés à l'accord portant création d'une commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
 - Equipe de lutte dépendant de la Commission
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlerin (mars 1976 à mars 1977)

1. La Commission a entendu l'exposé sur la situation acridienne présenté par le Secrétariat. L'exposé a été complété et mis à jour par les renseignements fournis par les délégués et les observateurs.

Afrique du Nord-Ouest

2. En Algérie, la partie du Sahara central située à l'Est de l'Ahnet et au Nord du Hoggar d'une part, les régions de Béchar et de Tindouf d'autre part, ont bénéficié de janvier à mai de conditions écologiques très favorables à la multiplication du criquet pèlerin.

En janvier, les stations météorologiques de Tamanrasset et d'In-Salah ont enregistré respectivement en quatre et cinq jours 31 et 36 mm de pluie; plusieurs oueds situés au Sud d'In-Salah, ont coulé (oueds Arak, Assouf Mellène etc...); à l'Ouest, durant la première quinzaine du même mois, des pluies importantes ont provoqué l'écoulement de l'oued Eddaoura et laissé des traces très visibles au Sud-Est de Béchar.

En mars, des pluies abondantes sont tombées sur la partie orientale du Sahara central et du Sahara septentrional, ainsi qu'à l'ouest du pays; les stations météorologiques de ces régions ont enregistré les pluviométries suivantes :

• Hassi-Messaoud	: 7,1 mm	(21 et 22 mars)
• Ouargla	: 18 mm	(28 mars)
• In-Aménas	: 23 mm	(27 et 28 mars)
• Béchar	: 15 mm	(14 mars)

En avril-mai, le Sahara central et le Sahara occidental ont bénéficié de pluies modérées; In-Salah a reçu 9,1 mm de pluie en deux jours durant cette période.

A partir de la dernière décade de mai, et durant tout l'été, des orages fréquents ont intéressé le Sahara méridional, particulièrement le Sud et le Sud-Ouest du Hoggar; la plupart des oueds de ces régions ont coulé plusieurs fois.

De septembre à la fin de l'année 1976, l'ensemble du Sahara algérien a été touché par des pluies importantes et largement réparties.

A la fin de l'année 1975, des aîlés en nombre important ont été observés dans plusieurs oueds du centre et du Sud du Sahara; deux vols ont été signalés fin octobre au Nord de l'Adrar au niveau de Ksabi (2907N-00580) et Timoudi (2922N-0107W).

En 1976, les premières concentrations de sauterelles pèlerines ont été repérées en février dans les maâders et le long des oueds situés au Sud d'In-Salah (oueds Arak, Assouf Mellène etc...); les reproductions qui ont débuté à la même période dans ces zones favorables sur plusieurs centaines d'hectares, se sont poursuivies jusqu'au mois de mai à la faveur des pluies intervenues en avril.

Au mois de mai, les densités relevées dans le secteur limité par les parallèles Nord 24 et 26 et les méridiens Est 2 et 4 se situaient entre 1 à 4 individus par m² pour les larves et 1000 à 50.000/Ha pour les aîlés; dans l'oued Assouf Mellène, au niveau de Hassi-In-Héguis (2530N-0242E), la densité de jeunes aîlés a atteint 500.000/Ha sur une station de 600 Ha; cette forte population acridienne n'a pas été combattue, elle s'est dirigée en grande partie vers le Sud.

Dans la partie orientale du Sahara central, les pluies reçues en mars-avril (In-Aménas : 23 mm le 27 mars) ont assuré des reproductions importantes qui ont été décelées fin juin et combattues à partir de la mi-juillet, un mois durant, sur 4000 Ha environ; les concentrations de larves et d'ailes les plus dangereuses ont été signalées et détruites dans les stations indiquées par les coordonnées : 2920N-0937E, 2916N-0919E, et 2916N-0720E.

En mai, des isolés ont été fréquemment observés un peu partout au Sahara méridional aussi bien sur sol nu que sur la végétation pérenne existante; des densités de 150 ailes/Ha et 100 insectes/arbre ont été souvent rapportées. Les pluies tombées sur la région à partir de la dernière décade de mai et à plusieurs reprises durant tout l'été ont assuré une extension rapide des zones vertes et permis des reproductions acridiennes très étendues, particulièrement dans les oueds qui descendent de l'Adrar des Iforas où de nombreuses stations à base de Schouwia sont apparues dès le mois de juin. Les populations acridiennes issues des reproductions estivales n'ont été que partiellement détruites; une partie des formations échappées à la destruction s'est dirigée vers le Nord-Est et l'autre est restée sur place où elle a donné lieu en octobre, à plusieurs formations de bandes et de glômes.

Au cours du dernier trimestre de l'année, l'activité acridienne a connu au Sahara méridional une régression sensible au niveau des régions d'In-Aménas et Djanet où un petit essaim et des reproductions ont été repérés et traités dans l'oued Tarat (2909N-0922E) en novembre-décembre; au Sud, des traitements ont été effectués contre de nombreuses bandes larvaires; à l'Ouest, malgré des conditions écologiques favorables, au début de l'année dans la région de Béchar, et au cours du deuxième semestre dans la région de Tindouf, la population acridienne est restée relativement faible, aucune reproduction importante n'a été signalée dans ces régions.

A la fin de l'année 1976, les conditions écologiques étaient favorables à la reproduction du criquet pèlerin dont de nombreuses populations persistaient au Sahara central et au Sahara méridional.

En 1977, la situation acridienne se présente comme suit :

Au Sahara méridional, aucune activité acridienne n'a été constatée. La végétation reste sèche sur la quasi-totalité du secteur à l'exception de son extrémité méridionale (Nord Tamesna) où quelques Stations de Schouwia, Citrulus et Astragalus très fortement pâturées en cette période, sont en voie de dessèchement.

Au Sahara central, les dernières pluies tombées au mois de janvier n'ont pas amené de changement important dans cette zone. Seules quelques Stations contenant des criquets isolés ont été relevées. La zone orientale du Sahara central comporte une population importante dont l'activité demeure toutefois réduite; quelques accouplements et pontes y ont été observés. La végétation se dessèche sur l'ensemble de la zone restant verte dans les oueds situés entre Illizi et Tahiaout.

A l'ouest du pays, malgré les chutes de pluie tombées dans la région de Béchar au cours du mois de janvier, la situation acridienne reste calme.

3. En Libye, des conditions écologiques favorables à la reproduction du criquet pèlerin ont régné pratiquement toute l'année 1976 à la suite de précipitations fréquentes et bien réparties sur l'ensemble du pays.

En avril, des sauterelles en nombre réduit ont été observées dans l'oued Tanezzouft près de Ghat, à la frontière Tuniso-Libyenne au niveau de Ghadamés et dans la région de Mizda.

En juin, des concentrations importantes de sauterelles et de larves ont été signalées dans la région de Ghadamés (3010N-0928E) sur une superficie globale de 50.000 Ha à la densité de 2500 à 3000 ailes par Ha; toute la zone infestée a été traitée au son empoisonné. Au cours du même mois, des pullulations d'ailes et de larves, à tous les stades, sur une étendue de 12.000 Ha, ont été signalées dans les régions de Sebha (2804N-1225E); Oubari (2633N-1250E) et Barak (2731N-1415E); elles ont fait l'objet de traitements aux appâts empoisonnés.

En juillet, quelques petits essaims immatures et des concentrations d'ailés ont été repérés dans la région de Ghat (2454N-1012E) sur une superficie de 100 Ha; ils ont été détruits au moyen d'épandage de son empoisonné et à l'aide de pulvérisations d'Aldrine. Auparavant, des traitements portant sur 22.000 Ha avaient été effectués dans la région de Mizda (3055N-1320E) par voie terrestre et aérienne contre des concentrations d'ailés et de larves.

En août, des infestations d'ailés et de larves réparties sur 5000 Ha dans la région de Beni-Oulid (3147N-1400E), ont été repérées et traitées à l'aide de son empoisonné et de pulvérisations terrestres de Malathion.

En novembre, des groupes d'ailés, peu nombreux, ont été signalés dans les régions de Mourzouk et Ghat; des traitements au son empoisonné (6000 Kg) ont été exécutés sur les formations localisées à Mourzouk.

En décembre, la Libye était déclarée indemne de toute manifestation importante de criquet pèlerin.

Les pluies enregistrées en janvier 1977 sur la Hamada El Hamra et dans la région du Derj ont provoqué le développement d'une végétation annuelle importante; la population acridienne signalée à la densité de 250-300 ailés/Ha a été détruite à la fin du mois de mars.

4. Au Maroc, des prospections ont été effectuées dans les régions où des pullulations de larves du criquet pèlerin ont été observées et traitées en 1975; du 25 mars 1976 au 18 avril 1976 de nombreuses localités de la province d'Errachidia (Ksar-Essouk) ont été prospectées.

Ces prospections ont révélé la présence de criquets solitaires dispersés sur une végétation verte constituée essentiellement de moutarde sauvage et de céréales. D'autres prospections entreprises à partir de la deuxième décade de mai 1976 dans les localités de Merzouga, El Begaâ, Taouz, Jdaïd et Ouzina ont révélé la présence de conditions favorables à la reproduction du criquet pèlerin, notamment dans les zones irriguées où des individus de Schistocerca gregaria ont été repérés à des densités variant de 3 à 20 adultes/Ha. Des accouplements ont été également observés.

Cette situation a été suivie de près et il a été permis aux mois de juin et juillet de localiser des infestations sur une superficie de 295 Ha dans les régions de Dayet El Maïder et à El Begaâ. Elles ont fait l'objet de traitements effectués à l'RGH poudre qui ont donné pleine satisfaction.

Les prospections prévues chaque année en automne et en hiver dans le Sud-Est et le Sud-Ouest du pays n'ont pu être réalisées en 1976, néanmoins les informations émanant des autorités locales et de la population faisaient état d'une situation calme.

5. En Tunisie, les pluies exceptionnelles tombées à l'extrême sud; au cours du premier semestre de l'année 1976, ont créé des conditions écologiques très favorables à la multiplication du criquet pèlerin. De nombreux ailés matures ont été observés à une densité de 200 à 300 individus/Ha, en juin. Une centaine a été capturée près de la frontière tuniso-libyenne entre Thiaret et Borj El Khadra à proximité des zones de reproduction signalées à la même époque en Libye dans la région de Ghadamès. Aucune information n'a été recueillie au sujet de l'existence possible de formations larvaires. En outre, le 3 décembre, six jeunes ailés ont été capturés près de Tunis à la suite d'une très forte tempête; l'origine de ces criquets est inconnue.

Afrique de l'Ouest

6. Les pluies sporadiques tombées sur la région en novembre et décembre 1975 et durant les quatre premiers mois de l'année 1976 ont maintenu la végétation verte au Centre et au Sud-Est de la Mauritanie (Khatt El Moinane, Tagant, Affollé etc...), et au Nord de Timetrine et à l'Ouest de l'Adrar des Iforas au Mali.

Au cours de la période indiquée, la population acridienne est restée relativement faible en Mauritanie, au Mali et au Niger; la densité la plus forte a été signalée en janvier dans le premiers pays en Affollé; elle s'élevait à 35-40 ailés/Ha et intéressait 3000 Ha.

Le Sahel et plusieurs régions plus septentrionales en Mauritanie, au Mali et au Niger ont bénéficié de mai à octobre de chutes de pluies abondantes souvent répétées au cours du même mois; l'Adrar des Iforas a été particulièrement bien arrosé durant la période considérée; le Sahel a accusé par contre un léger déficit pluviométrique au cours des mois de juillet/aout; la Mauritanie, contrairement au Mali et au Niger, a continué à recevoir en novembre-décembre des pluies faibles à modérées dans sa partie centrale et sud-orientale.

Les reproductions acridiennes limitées en juin-juillet au Nord et au centre de l'Adrar des Iforas se sont étendues à la faveur des pluies généralisées de septembre-octobre d'abord à tout le massif ensuite au Tamesna et à l'Aïr; les zones infestées dans cet immense secteur, couvraient une vaste superficie; des milliers d'hectares de bandes, d'essaims et de formations grégaires, atteignant parfois la densité de 60.000/Ha, ont été détruits par voie terrestre et aérienne.

Au cours des deux derniers mois de l'année, le manque de pluie au Mali et au Niger et l'abaissement général de la température ont réduit considérablement l'activité du criquet pèlerin dans la région; les populations résiduelles se sont réfugiées dans les zones les plus privilégiées.

Afrique de l'Est

7. Au début de l'année 1976, des conditions écologiques favorables ont régné le long des côtes de la Mer Rouge et du Golf d'Aden; les reproductions acridiennes les plus importantes ont eu lieu cependant en Erythrée et au Sud-Est du Soudan, particulièrement dans le delta du Tokar où des traitements sur 4000 Ha ont été effectués contre des formations grégaires diverses (champs de ponte, bandes, essaims etc...)

Ailleurs, la situation était calme; des solitaires en nombre réduit ont été fréquemment signalés en Somalie du Nord avec quelques concentrations d'ailés et de larves en juillet; récemment en décembre, les reproductions ont repris au Soudan dans le delta du Tokar et à une échelle moindre en Somalie du Nord.

Moyen Orient

8. En Arabie Saoudite, les pluies fréquentes et bien réparties tombées à la fin de l'année 1975 et durant pratiquement toute l'année 1976 sur les côtes et l'intérieur du pays, ont assuré au criquet pèlerin, aux époques les plus appropriées, des conditions écologiques très favorables à sa multiplication.

En décembre 1975, des pontes ont été déposées au Sud de Kounfoudah sur une superficie de l'ordre de 1000 Km²; la lutte terrestre entreprise en temps voulu, a permis la destruction de la totalité des bandes et des concentrations d'ailés qui infestaient environ 4000 Km².

Le 23 février, l'infestation a été complètement jugulée; seuls des ailés dispersés, persistaient à cette date, dans la région qui allait subir trois jours plus tard, une invasion grave; en effet, 25 essaims allochtones mûres, de tailles variant entre 10 et 20 Km² ont pénétré en moins de 15 jours dans la région de Kounfoudah au Tihama du Sud où régnaient des conditions écologiques extrêmement favorables à la reproduction du criquet pèlerin; pour remédier à cette grave situation, l'action des équipes au sol a été renforcée par l'intervention d'un avion à partir du 16 mars.

Les traitements aériens et terrestres, qui se sont achevés respectivement les 12 et 16 avril, ont porté sur 2000 Km²; ils ont éliminé toutes les formations grégaires présentes dans la région. Il n'a été signalé ultérieurement que des isolés en nombre réduit avec quelques concentrations d'ailés observées en décembre dernier autour de Kounfoudah et Lith. Durant toute cette période calme, plusieurs régions du Royaume ont cependant présenté des conditions de pluie et de température très propices au développement du criquet pèlerin.

La République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen et le Sultanat d'Oman ont abrité par moment des reproductions limitées qui ont fait l'objet de traitements chimiques appropriés; le reste du temps, ils ont continué à faire part de l'existence de solitaires à de faibles densités.

Asie du Sud-Ouest

9. Jusqu'en juin, les quatre pays de la région ont signalé des solitaires en nombre réduit malgré l'existence dans leurs zones habituelles de reproduction hiverno-printanière de conditions écologiques favorables à la multiplication du criquet pèlerin.

En juillet, des pluies importantes de mousson ont été enregistrées dans les régions désertiques situées de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise; des éclosions sur de vastes étendues et de nombreux essaims matures ont été signalés en août dans les deux pays; en septembre des destructions de bandes et de concentrations de jeunes ailés ont été effectuées, d'une part au Pakistan, dans les provinces de Lasbela et Thatta, et, d'autre part, en Inde sur une superficie de 2033 Ha dans les régions de Pokran et Lunar dans le district de Jaisalmer; au Pakistan l'observation de solitaires en nombre élevé a nécessité l'extension de traitements aériens préventifs à toutes les zones de reproduction estivale; au cours du dernier trimestre de l'année, l'activité acridienne a considérablement diminué dans les deux pays; en Inde, seul le Rajasthan occidental abritait en novembre des populations ailées à des densités relativement élevées; au Pakistan, durant le même mois, des traitements aériens ont été effectués contre des concentrations de jeunes ailés signalées dans les déserts du Khirpo et du Gholestan et à Mauripur près de Karachi.

Les populations acridiennes en Afghanistan et en Iran, se sont maintenues à un niveau très faible durant tout le second semestre de l'année.

Au mois de janvier 1977, la situation acridienne a été calme en Afghanistan; les trois autres pays de la région renfermaient des solitaires en nombre réduit.

Prévisions

10. Les zones favorables à la reproduction du criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest sont limitées actuellement à la Hamada El Hamra et la région de Derj en Libye, au Sud-Est algérien et au Sud-Ouest marocain; les populations acridiennes signalées dans ces zones sont faibles et sont étroitement surveillées par les équipes de prospection des pays concernés. L'évolution de la situation dépendra de l'importance des pluies de mousson durant la saison estivale, particulièrement dans les zones sahariennes qui doivent être prospectées intensément à partir de juin.

En Afrique Occidentale, seule la Mauritanie présente une population acridienne importante. Malgré le faible niveau de la population dans les autres pays de la région, la situation peut évoluer dangereusement en cas de chutes de pluies importantes.

En Afrique de l'Est et au Moyen Orient, le danger résidera dans le succès des reproductions en cours des populations acridiennes signalées le long de la côte de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden.

En Asie du Sud-Ouest, la zone de reproduction estivale, située de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise, connaîtra la même évolution que celle qui a prévalu l'année dernière.

Moyens de lutte antiacridiens

11. La Commission, au cours de sa cinquième session, tenue à Rome en juillet 1976, a recommandé que les Gouvernements des Etats Membres envisagent de constituer, pour les besoins propres de prospection et de la lutte contre le criquet pèlerin, des unités opérationnelles dotées de personnel, d'équipements et d'insecticides qui seraient renforcées, quand la situation acridienne l'exigerait (cf. paragraphe No. 20 du rapport de la Commission). La Commission a estimé nécessaire de rappeler cette recommandation, en raison des conditions écologiques favorables prévalant dans l'aire de distribution des criquets pèlerin.

12. L'Appendix II donne des renseignements sur les moyens de lutte dont disposent les Etats Membres.

Rapport du Comité exécutif

13. La Commission a examiné le rapport de la cinquième session du Comité exécutif (Appendix I) et a adopté les recommandations qui y figurent.

14. La Commission a approuvé officiellement le programme de travail et de budget pour 1977 et les comptes provisoires pour l'exercice de 1976. Le Secrétariat de la FAO a fait savoir à la session que le budget pour la période quinquennale 1978-82 avait été approuvé par le Comité Financier de la FAO à sa 38ème Session en octobre 1976.

15. La Commission a noté avec satisfaction que la plupart des Etats Membres avaient versé leurs contributions pour l'année 1976 et a souhaité que les cotisations non encore recouvrées soient acquittées le plus tôt possible.

Questions diverses

Standardisation du matériel de la Commission du Nord-Ouest Africain

16. La Commission a recommandé que les matériels fournis par la FAO, pour les besoins de la lutte antiacridienne, soient standardisés en vue de faciliter leur emploi au cours des opérations entreprises en commun. Le choix de ces matériels, et en particulier des véhicules, devrait surtout tenir compte des conditions de travail propres à la prospection et à la lutte antiacridiennes, les interventions se déroulant le plus souvent hors piste dans des zones de parcours extrêmement difficiles.

17. La Commission a émis le vœu que la FAO continue à approvisionner sur les disponibilités du Fonds de dépôt 9169 les pays membres, en pièces détachées destinées aux équipements acquis sur le même Fonds de dépôt, après que ces matériels aient été transférés aux unités nationales pour des raisons de facilité d'entretien et de gestion.

Admission de l'OEPP comme observateur

18. La Commission a donné un avis favorable à l'admission de l'OEPP (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes) comme observateur au cours des sessions de la Commission. Il a été toutefois demandé au Secrétariat de la FAO de s'assurer que cette admission soit conforme aux textes régissant la Commission.

Traduction des documents en langue arabe au cours des sessions

19. Il a été demandé au Secrétariat de la FAO d'assurer les services d'un traducteur en langue arabe pour la rédaction des documents de travail et des rapports au cours des futures sessions du Comité exécutif et de la Commission.

Amendements proposés à l'accord portant création d'une commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

20. Les amendements proposés par la FAO et figurant en Annexe (Appendix III) ont été acceptés par la Commission.

Equipe de lutte dépendant de la Commission

21. Une proposition tendant à créer des unités de prospection et de traitement dépendant de la Commission a été examinée. La Commission n'a pas jugé nécessaire de retenir cette suggestion et a recommandé que des efforts soient poursuivis afin d'assurer une bonne coopération entre les services nationaux, notamment au cours d'opérations menées en commun. Elle a insisté également sur la nécessité de mettre en oeuvre des méthodes de lutte utilisant les derniers perfectionnements techniques en matière de traitement contre les acridiens.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

22. Les délégués ont accueilli avec satisfaction l'invitation qui leur a été adressée par la délégation de Libye de tenir la prochaine session de la Commission et celle du Comité exécutif en Libye et ont prié le Directeur Général de la FAO de convoquer ces sessions en avril 1978, à une date qu'il fixera en accord avec le Gouvernement du pays hôte.